L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 31 OCTOBRE 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 4 Rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Législation.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 31 OCTOBRE 1850.

UN NOUVEAU PARTI.

Le *Herald* nous apprend qu'il s'organise en ce moment dans l'Etat de New-York un nouveau parti dont le programme en brasse 1 le maintien de l'Union, 2 l'obéissance absolue aux lois; 3 la répudiation de toute question qui ne serait pas nationale et ne tendrait qu'à provoquer l'agitation dans certaines localités. Le même journal ajoute que ce parti choisira ses candidats parmi ceux qui ont déjà été choisis par les whigs et les démocrates.

Le *Herald* nous donne-t-il là un conte ou parle-t-il sérieusement? Voilà ce que nous ne saurions décider. Quoiqu'il en soit, a formation d'un parti uniquement neutre a désirer, au moins dans les circonstances présentes. Mais il ne sera peut-être pas prudent d'en maintenir longtemps son organisation, car il suffirait qu'il y eut un parti d'un côté pour qu'il se formât immédiatement un parti de *désunionistes*, et si a lutte s'engageait sur le terrain glissant du mystérieux ou de la rupture du pacte fédéral, bien sûr ce que deviendraient nos institutions et ce fort qui attendrait la République.

LES UNIONISTES DE NEW-YORK.

Les journaux de New-York nous apprennent que les marchands de cette ville se préparent à convoquer un grand meeting pour y tenir les *compromis de la Constitution*.

Ce sera une manifestation en faveur de l'Union à laquelle whigs et démocrates sont appelés à prendre part. Ces meetings valent mieux à notre avis que la création d'un parti de nouveautés, car ceux-ci tiennent immédiatement urgir un parti contraire, l'opposition a été dans la nature de l'homme. Et comme le plus sage des principes, c'est l'Union, on trouvera aussitôt des hommes qui le nieront, qui se combattront même.

Les marchands de New-York ont eu une idée et patriotique idée. C'est en convoquant partout des meetings *unionistes* que l'on conservera dans le peuple le sentiment de nationalité que s'efforcent d'effacer les agitateurs et les fanatiques. Que du Maine au Texas, les bons citoyens se réunissent, qu'ils fassent un appel au nom du pays, et qu'ils avisent aux moyens de consolider l'Union. Les traîtres qui rêvent à la sécession de la République ne tarderont pas à comprendre que leurs projets insensés ne sauraient s'accomplir.

ORDONNANCE AU SUJET DES ESCLAVES.

Nous croyons devoir appeler l'attention sur une ordonnance très importante que le Conseil Général a voulue il y a quelques semaines et qui a déjà paru plusieurs fois dans nos colonnes. Nous la publions de nouveau aujourd'hui afin qu'elle puisse être lue par tous les propriétaires d'esclaves.

Il s'agit des esclaves loués au jour ou au mois. Ces derniers ne pourront plus s'en gager eux-mêmes, et leurs maîtres ne leur livrent plus aucunement un permis. Toute contravention à cet égard sera punie par une amende de dix à cinquante piastres.

Le permis devra donner le signalement de l'esclave, indiquer son nom, son âge, sa taille, &c., ainsi que le nom et la résidence du maître. Une amende de dix à cinquante piastres est la peine portée contre les maîtres qui ne donnent pas à leurs esclaves un permis ainsi libellé.

Ceux qui emploient des esclaves qui n'auront point de permis seront passibles d'une amende de dix à vingt-cinq piastres, à dix piastres d'amende de cinq à vingt-cinq piastres, à dix piastres d'amende de cinq à vingt-cinq piastres, à dix piastres d'amende de cinq